
Présentation de la direction (3 à 5 lignes)

Au sein de la Direction de l'Education (DE), le Service Accueil Restauration Durable Entretien des collèges (SARDEC), est l'interlocuteur principal des collèges pour l'organisation de la restauration scolaire, de l'entretien et de l'hygiène des établissements, et de l'accueil. Il accompagne les 1400 agents de terrain dans leurs missions et développement des compétences, et pilote la transformation de notre restauration en une restauration durable et de qualité. Au quotidien, dans les 131 collèges et les 7 cuisines centrales, 30 000 repas sont produits chaque jour par les agents·e·s du Département dans le respect de la réglementation européenne en matière d'hygiène alimentaire.

Direction / service et lieu d'affectation : **Direction de l'Education / SARDEC / Bobigny E2**

Missions confiées à l'apprenti·e

Sous la responsabilité du maître d'apprentissage et dans les conditions prévues par la réglementation relative à l'apprentissage, vous participerez aux missions suivantes :

- Réaliser des audits hygiènes dans les cuisines des collèges ;
- Suivre le marché public des analyses microbiologiques et les audits réalisés par un laboratoire externe ;
- Etablir les plans d'actions suite à l'inspection de la DDPP ;
- Former, accompagner, conseiller les agents de restauration dans la mise en place des procédures hygiène ;
- Participer aux projets de transformation du modèle de restauration.

Profil recherché :

Niveau d'étude : B.A.C PRO, B.T.S conseiller en sécurité alimentaire

Compétences techniques souhaitées (2 à 3) :

- Connaissance de la réglementation en matière d'hygiène en restauration (Paquet Hygiène et HACCP) ;
- Notion de microbiologie ;
- Capacité d'autonomie (permis B souhaité).

Compétences relationnelles et organisationnelles :

- Sens de la communication ;
- Capacité d'Intégration dans une équipe pluridisciplinaire ;
- Secret professionnel, discrétion.

Bon à savoir

Le contrat d'apprentissage du secteur public est ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans, sans limite d'âge pour les candidats reconnus travailleurs handicapés (RQTH).

Attention le contrat de professionnalisation ne peut être conclu avec un établissement du secteur public.